

## DOSSIER

# Existe-t-il un marché du travail académique franco-suisse ?

Par Romain Felli, Gaële Goastellec et Jean-Philippe Leresche\*

*Si les structurations des marchés du travail académique suisse et français demeurent nationales, des tendances convergentes sont à l'œuvre, largement portées par les processus d'eupéanisation des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

La circulation des cerveaux est un enjeu désormais bien documenté dans ses dimensions globales (nord-sud et nord-nord) (Gaillard et Gaillard, 1999). Mais la compétition entre pays et institutions pour attirer à la fois les meilleurs enseignants-chercheurs et les étudiants se situe également à des échelles de proximité : les systèmes suisse et français d'enseignement supérieur et de recherche constituent des espaces où les personnes et les compétences transitent et tendent ainsi à connecter les marchés académiques nationaux.

Plus que de circulation des cerveaux, c'est de l'internationalisation des « marchés du travail académique » (Musselin, 2005) au sens large, c'est-à-dire incluant les doctorants et post-doctorants, dont il est question dans cet article. La globalisation est une réalité pour le monde universitaire depuis longtemps (Knight, 1997), bien que l'étude empirique de ce phénomène révèle des situations plus complexes que le terme générique de « globalisation » ne le laisse entendre. D'une manière générale, l'internationalisation des universités (qu'elles en soient objets ou sujets) participe pleinement des processus d'eupéanisation et de globalisation de l'enseignement

\* **Felli Romain** est géographe et politologue, chercheur associé à l'Observatoire Science, Politique et Société (OSPS) et assistant diplômé à l'Institut d'études politiques et internationales (IEPI) de l'université de Lausanne (UNIL). Ses travaux portent sur les politiques universitaires, l'écologie politique et les réfugiés climatiques. Il a notamment publié « Développement durable et participation : la démocratie introuvable », *Belgeo*, vol. 4, 2005.

**Goastellec Gaële** est sociologue, cheffe d'unité de recherche à l'Observatoire Science, Politique et Société de l'université de Lausanne et chercheuse associée au Centre d'analyse et d'intervention sociologique (CADIS). Ses travaux portent sur les politiques d'enseignement supérieur et, en particulier, sur la gouvernance de l'accès aux études supérieures dans une perspective internationale comparée. Elle a notamment publié « Le SAT et l'accès aux études supérieures : le recrutement des élites américaines en question », *Sociologie du Travail*, vol. 45, n° 4, 2003 et « Accès et admission à l'enseignement supérieur ; contraintes globales, réponses locales ? », *Cahiers de la Recherche sur l'Éducation et les Savoirs*, n° 5, 2006.

**Leresche Jean-Philippe**, politologue, est directeur de l'Observatoire Science, Politique et Société et professeur à l'Institut d'études politiques et internationales de l'université de Lausanne. Ses travaux portent sur les politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche en Suisse. Il a notamment publié, avec Benninghoff M. et Ramuz R., « Transformation des politiques de recherche en Europe : les cas de la Suisse, de l'Allemagne et de la France », *Revue française d'administration publique*, n° 112, 2005, p. 777-789 ; et avec Benninghoff M., Crettaz von Roten F. et Merz M. (Eds), *La fabrique des sciences. Des institutions aux pratiques*, Lausanne, PPUR, 2006, 395 p.

supérieur (Breton, Lambert, 2003 ; Kehm, de Wit, 2006). Plus précisément, d'après Scott (2006, p. 10, notre traduction), « *l'eupéanisation est représentée par le processus de Bologne, l'harmonisation des cursus à travers l'Europe (et les réformes associées), ainsi que le développement de l'Espace européen de l'éducation supérieure [...]. La globalisation, au contraire, est liée à d'autres problématiques – par exemple la croissance du commerce de l'éducation supérieure, les flux mondiaux d'étudiants et la volonté de créer des universités de recherche de classe mondiale* ».

Dans cette perspective, l'examen des cas suisse et français est intéressant car ces deux systèmes partagent une frontière, une langue et, en partie, une histoire commune. Mais la réalité de l'imbrication de ces deux marchés du travail académique reste encore méconnue. Cet article propose de remédier à cette lacune en apportant des réponses à la double question : le système d'enseignement supérieur et de recherche français constitue-t-il un marché pour les universitaires suisses et réciproquement ? Quelles sont les interrelations ou les interdépendances entre ces marchés ?

Consacrée à la mise en perspective des grandes tendances et problématiques internationales des marchés de l'emploi académique, une première partie de l'article est destinée à éclairer la comparaison des situations suisse et française. Dans une deuxième partie, sur la base de résultats empiriques parfois originaux, les interrelations entre ces deux marchés sont analysées quantitativement. Puis, dans un troisième temps, ces interrelations sont examinées sous l'angle des instruments de coopération scienti-

fique mis en place entre les deux pays. Enfin, dans une dernière partie, différents facteurs sont mobilisés (effet taille, logiques disciplinaires, attractivité, etc.) pour expliquer les convergences et différences d'imbrication des marchés académiques suisse et français, manière d'interroger la possible intégration d'un marché franco-suisse des universitaires dans un contexte européen.

#### Encadré 1

### Cadre des enquêtes et méthode

Le matériel empirique sur lequel repose cet article est issu de deux mandats de recherche conduits par les auteurs en 2005 et 2006 et financés par des agences publiques suisses de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour des résultats détaillés, cf. Felli et al. (2005 ; 2006). Une partie des données présentées ici a été recueillie par nos soins auprès des ministères, agences publiques de la recherche et établissements d'enseignement supérieur français et suisses et, parfois, ont fait l'objet d'un traitement statistique. Les autres données ont été extraites de bases officielles nationales, européenne ou internationale (EC, 2004 ; OCDE 2003 & 2004 ; OFS, 2005).

## UNE INTERNATIONALISATION DIFFÉRENCIÉE DES MARCHÉS

La comparaison internationale des marchés académiques révèle des modes de gestion, d'organisation, mais aussi des degrés d'internationalisation très différenciés et indexés sur les histoires nationales des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche. Pour autant, un marché académique se caractérise toujours par la rencontre d'une offre de postes (qu'elle émane de la tutelle, des établissements et/ou des disciplines) et d'une demande de postes, mais également par un processus décisionnel d'attribution des postes inhérent à une histoire et à une organisation nationale des enseignements supérieurs. Les

marchés académiques sont donc avant tout des marchés nationaux, notamment du point de vue des modèles de gestion des carrières (Musselin, 2005).

L'augmentation du nombre mondial d'étudiants de 70 millions en 1990 à plus de 110 millions en 2002 (Davies, 2006), conjuguée aux transformations des territoires des politiques scientifiques, de plus en plus européanisées, impulse partout une réflexion sur la gestion des marchés académiques. La littérature internationale en atteste doublement : d'une part, à travers la hausse récente des publications scientifiques questionnant ces « *marchés académiques* » ou « *marchés des universitaires* » (Musselin, 2005). D'autre part, les pouvoirs publics, les gouvernants des systèmes nationaux d'enseignement supérieur en font mention de façon croissante sur leurs agendas (CHEPS, 2001).

L'Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que l'internationalisation croissante des marchés du travail académique qu'elle induit, influent sur cette dynamique : l'*Espace Européen de la Recherche* invite à penser, au niveau national, une politique de planification des marchés universitaires. L'objectif dit « de Lisbonne »<sup>1</sup> des 3 % du PIB (produit intérieur brut) devant être nationalement investis dans la recherche et le développement (R&D) encourage les gouvernants des systèmes d'enseignement supérieur à élaborer une politique scientifique, des priorités universitaires et, donc, à réfléchir au développement à moyen terme du marché académique.

L'internationalisation des enseignements supérieurs prend corps dans deux dimensions : des contraintes identiques pesant sur les marchés universitaires et des réponses nationales qui, pour être singulières, n'en vont pas moins dans le sens d'une imbrication croissante des marchés.

Comme exemples de contraintes, citons l'augmentation/diversification des publics étudiants qui appelle la transformation des conditions de travail des universitaires et l'émergence d'un questionnement en termes de taux d'encadrement. Les institutions sont tenues de gérer la nécessaire augmentation de leur

personnel universitaire, en prenant en compte la représentation des femmes qui s'affirme partout comme une exigence des autorités de tutelle. En outre, l'augmentation des ressources requises pour faire face à ce double accroissement (du nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs) est indissociable de la transformation des modes de financement des enseignements supérieurs et de l'introduction d'un nouveau mode de gouvernance inspiré du *New Public Management* (NPM) : contractualisation, transparence/responsabilité (*accountability*), évaluation et, *in fine*, régulation, en sont les leviers (Braun, Merrien, 1999).

Face à ces processus, deux grandes réponses sont à l'œuvre : la première est la création, au cours des deux dernières décennies, des écoles doctorales. Si leur organisation demeure propre à chaque contexte national, sinon institutionnel ou disciplinaire, ces écoles doctorales ont en commun de réguler, d'encadrer le marché des doctorants et de normaliser les parcours de thèse, témoignant aussi de l'internationalisation du marché académique. La seconde est la transformation des contrats de travail (développement des temps partiels et des contrats précaires) et des salaires : si les postes à plein temps demeurent encore la norme en Europe (exception faite du Royaume-Uni) et aux États-Unis, la sécurité de l'emploi n'est plus la règle d'or (Altbach, 2000). La transformation des contrats de travail porte également son lot d'incitations visant à attirer ou à conserver des enseignants-chercheurs ; fuite des jeunes chercheurs et mise en place de nouveaux statuts pour les inciter à rester (Allemagne), sous-encadrements dans certaines disciplines et incitations financières supplémentaires pour les enseignants s'y engageant dans la durée (Grande-Bretagne), etc.

Finalement, les évolutions constatées dans la gestion des différents marchés académiques révèlent une tendance internationale à la diversification des statuts et, éventuellement, à la définition de frontières moins étanches entre eux (entre charges d'enseignement et de recherche par exemple). Ces tentatives de fluidification concernent également la mobilité entre marchés académiques nationaux, tant pour les enseignants-chercheurs que pour les étudiants.

<sup>1</sup> En référence au Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, qui prévoyait, à l'horizon 2010, de faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde* ».

## EN FRANCE, DES UNIVERSITAIRES SUISSES PEU NOMBREUX

Cette section vise à dégager les principales structures et spécificités du marché académique français afin d'abord d'y situer la place des enseignants-chercheurs suisses et d'expliquer ensuite leur faible représentation dans ce marché.

### Un marché français national et très féminisé

Les grandes tendances internationales ainsi esquissées viennent rencontrer des spécificités nationales. Le marché du travail académique français se caractérise par la dimension éminemment nationale de son organisation : la gestion des carrières académiques est dévolue à l'organe de tutelle, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui codifie statuts, procédures de recrutement et salaires. Un premier niveau de sélection des futurs académiques revient au Conseil national des universités (CNU) qui détermine, parmi les docteurs, ceux jugés aptes à candidater pour un poste de maître de conférences ou de professeur des universités. Cette première étape effectuée, les établissements d'enseignement supérieur ayant obtenu l'attribution ou le renouvellement d'un poste par l'organe de tutelle opèrent le second niveau de sélection avant de soumettre formellement leur choix à la tutelle. Les procédures de recrutement des quatre-vingt cinq universités françaises et, plus largement, l'organisation du marché académique, font ainsi l'objet d'une régulation nationale, à laquelle se superpose, dans certains cas, une régulation disciplinaire spécifique concernant l'accès au grade de professeur : en droit, sciences politiques, économie et gestion, l'agrégation de l'enseignement supérieur est exigée.

Par ailleurs, ces modes de régulation peuvent varier pour la quarantaine de grandes écoles et autres grands établissements – qui constituent le secteur « élitiste » de l'enseignement supérieur – selon leur degré d'autonomie et la tutelle dont ils dépendent. Au niveau des statuts, le marché académique français se singularise par la coexistence de deux catégories distinctes du point de vue des fonctions exercées : d'un côté, les enseignants-chercheurs (maîtres de conférences ou professeurs des universités) cumulent

les activités d'enseignement et de recherche, alors que, de l'autre, les chercheurs (chargés de recherche et directeurs de recherche) sont uniquement tenus à l'activité de recherche.

Cette tradition politique visant à l'uniformité des procédures en tout point du territoire national fait écho à l'organisation plus générale de l'enseignement universitaire. Cette organisation se caractérise par des diplômes nationaux supposés équivalents, indépendamment de l'université d'obtention, et donc pour les étudiants, par un accès à l'enseignement supérieur géographiquement limité à l'université de l'académie d'obtention du baccalauréat (Code de l'Éducation, article L612-3).

Au-delà de cette originalité organisationnelle de l'enseignement supérieur français, qui s'enracine dans une histoire singulière, trois spécificités du marché du travail académique doivent être soulignées :

- En premier lieu, la carrière d'un enseignant-chercheur est relativement longue, l'âge moyen des chercheurs et enseignants-chercheurs plutôt élevé (51 % ont plus de 50 ans), et le début de carrière dans le secteur public est, en moyenne, plus précoce comparativement à la moyenne de l'Union européenne (Bonaccorsi et *al.*, 2004).
- Ensuite, le marché académique français est faiblement internationalisé. Du côté des enseignants-chercheurs, seuls 7 % des universitaires (y compris les post-doctorants et ingénieurs de recherche) sont étrangers et 12 % des enseignants-chercheurs des grandes écoles (Bonaccorsi et *al.*, 2004). Dans le cas des universités, cette faible attractivité s'explique, en partie, par des salaires fixes mais aussi par des conditions de travail peu négociables, comparativement, par exemple, au modèle allemand (Musselin, 2005). Quant à la différence d'attractivité entre les universités et les grandes écoles, elle découle de trois facteurs : la plus faible taille du marché des grandes écoles, la plus grande autonomie dont elles disposent pour mener des négociations (y compris salariales<sup>2</sup>)

<sup>2</sup> Chaque institution se caractérise par une régulation spécifique du recrutement. Par exemple, l'École nationale supérieure de télécommunications de Paris recrute à la fois sur contrats de droit privé ou public des enseignants chercheurs dont la rémunération de base est déterminée en fonction de leurs diplômes et expérience professionnelle ainsi que des spécificités du poste à pourvoir. À ce salaire de base s'ajoute une indemnisation géographique (0 à 3 % du salaire de base) et un bonus annuel (0 à 10 %).

et, enfin, leur renommée. Du côté des étudiants, l'attractivité du marché français va croissante. Le rapport du Commissariat au Plan (2005) met en évidence une augmentation de la part des étudiants étrangers dans les effectifs universitaires, de 9 % en 1998-1999 à 14 % en 2003-2004. Pour autant, l'enseignement supérieur français attire d'abord et en majorité des étudiants africains (54 % de la mobilité totale), ce qui témoigne de la prévalence des anciens territoires coloniaux sur les autres territoires de la mobilité estudiantine. En revanche, en 2005, au niveau doctoral, les étrangers ne constituent plus que 24 % des personnes recevant un doctorat, contre 42 % en 1985 (Commissariat au Plan, 2005).

- Enfin, et c'est l'un des points forts du marché académique français sur la scène européenne, il est l'un des plus fortement féminisés, même si cette féminisation se réduit au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie universitaire : les femmes représentent 34 % des maîtres de conférence (et atteignent la parité dans certaines disciplines comme les Lettres et la Santé), mais seulement 14 % des professeurs d'université (ministère de l'Éducation nationale, 2004). De même, si elles forment 33 % des effectifs totaux des chercheurs (Evain, 2005), elles sont sous-représentées dans le corps des directeurs de recherche.

Un nombre croissant de travaux appelle à la réforme du marché universitaire français (Futuris, 2005 ; Bonaccorsi et al., 2004 ; Commissariat Général au Plan, 2005 ; Musselin, 2005, etc.). Le rapport du Commissariat Général au Plan (2005, p. 14) souligne l'existence de « *grandes incertitudes concernant l'équilibre sur le marché du travail des personnels de R&D en France à l'horizon 2013* ». La loi sur les libertés et responsabilités des universités, adoptée le 1<sup>er</sup> août 2007 par le Parlement, pose le cadre d'une telle réforme. Pour autant, le poids des disciplines et des différentes professions rend cet exercice ardu, notamment lorsqu'il s'agit de réinventer les statuts ; au point que le rapport de Bonaccorsi et al. (2004, p. 64) conclut ainsi sur la question de la fusion entre statuts de chercheurs et d'enseignants-chercheurs : « *la communauté scientifique ne nous semble pas prête à accueillir une telle évolution statutaire qui ne peut d'ailleurs se concevoir sans passage par un régime transitoire tirant profit des mouvements de renouvellement des personnels dans les dix ou quinze*

*prochaines années.* » Cette analyse fait écho à celle de C. Musselin qui souligne le processus de multiplication des réformes concernant les catégories de personnels temporaires et l'absence de réforme des statuts des titulaires. De fait, du point de vue de la répartition des responsabilités et des règles du jeu du marché académique, ces « coups de balancier » qui caractérisent cette succession de réformes « *procurent le sentiment d'un bricolage à grande échelle, ou chaque ministre essaie de supprimer les inconvénients du système précédent, bouchant ainsi une voie d'eau, mais, ce faisant, en créant une autre* » (Musselin, 2005, p. 33).

### ■ En France, moins d'une centaine d'enseignants-chercheurs suisses

C'est dans le cadre de cette structuration spécifique du marché français des universitaires que des scientifiques suisses viennent s'intégrer. En 2004-2005, il y avait un peu moins d'une centaine de chercheurs et professeurs suisses en France<sup>3</sup>. Comme le montre le **tableau 1**, ils exercent principalement dans le domaine des sciences. À ces enseignants titulaires, il faut ajouter une vingtaine d'enseignants associés, de même que quatre enseignants suisses relevant de grands établissements, notamment un directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et un professeur au Collège de France.

En 2003, le CNRS comptait 33 chercheurs et 2 ingénieurs de nationalité suisse comme titulaires et accueillait 28 post-docs suisses (répartis ainsi : 7 en sciences physiques et mathématiques, 15 en sciences de la vie, 5 en sciences humaines et sociales et 1 en sciences de la technologie et de la communication) (Felli et al., 2005, p. 25).

Ces chiffres doivent être rapportés à la population totale des professeurs des universités françaises (18 580 personnes en 2004-2005), des maîtres de conférences (34 070), des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur

<sup>3</sup> Les statistiques françaises distinguent les enseignants-chercheurs (professeurs, maîtres de conférences,...) des chercheurs. Pour cette dernière catégorie, nous disposons uniquement des chiffres du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), mais il s'agit du plus important centre de recherche français.

Tableau 1  
Enseignants-chercheurs suisses dans les universités françaises, 2004-2005

Grandes disciplines (*)	Maîtres de conférence	Professeurs	Total
Droit	1	1	2
Lettres	6	32	38
Pharmacie		2	2
Sciences	13	41	54
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>76</b>	<b>96</b>

(\*) : Cette classification reprend la nomenclature du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Droit : disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion. Lettres : disciplines littéraires et de sciences humaines. Sciences : disciplines scientifiques et techniques.

Source : MENESR, 2005. Ces chiffres sont tirés du site internet du MENESR : [http://www.education.gouv.fr/personnel/enseignant\\_superieur/enseignant\\_chercheur/statistiques.htm](http://www.education.gouv.fr/personnel/enseignant_superieur/enseignant_chercheur/statistiques.htm)

(13 382), mais aussi pour les non-titulaires, aux 7 326 attachés temporaires d'enseignement et de recherche, 3 195 enseignants associés et 651 moniteurs d'enseignement et de recherche. Ainsi les Suisses sont, tant en nombres absolus que proportionnellement, beaucoup plus des professeurs que des maîtres de conférence.

Il faut également noter qu'en 2003, environ 15 % des nouveaux professeurs recrutés étaient étrangers. Entre 1998 et 2003, sur 1 245 nouveaux maîtres de conférences, seuls cinq possédaient la nationalité helvétique, ce qui place la Suisse très loin derrière des pays comme l'Algérie (172), l'Italie (158), l'Allemagne (100) ou le Maroc (84)<sup>4</sup>. Les enseignants-chercheurs suisses constituent donc une part minime du personnel académique français.

## EN SUISSE, DES UNIVERSITAIRES FRANÇAIS FORTEMENT REPRÉSENTÉS

Aux mêmes fins, mais de façon croisée par rapport à la section précédente, cette section caractérise le marché du travail académique suisse dans le but d'analyser et d'expliquer la forte présence des enseignants-chercheurs français dans ce marché.

<sup>4</sup> Ces chiffres sont tirés du site internet du MENESR : [http://www.education.gouv.fr/personnel/enseignant\\_superieur/enseignant\\_chercheur/statistiques.htm](http://www.education.gouv.fr/personnel/enseignant_superieur/enseignant_chercheur/statistiques.htm)

## Un marché suisse très internationalisé et peu féminisé

Selon le Conseil suisse de la science et de la technologie, le marché du travail académique helvétique se caractériserait historiquement par « l'absence d'une structure uniforme, équitable et sélective » (CSST, 2001) des carrières universitaires. De fait, dans le contexte fédéraliste suisse qui distingue les universités (dix au total), financées essentiellement par les cantons, des deux Écoles polytechniques fédérales (EPF), financées par la Confédération<sup>5</sup>, la gestion des carrières académiques relève de chacun des établissements dont les autorités de tutelle fixent les règles. On rencontre donc une très grande diversité de situations (cantonales et fédérale) même si les filières externes de recrutement ont toujours été importantes dans ce système diversifié (Felli et al., 2006) au travers de mises au concours compétitives aux niveaux national ou international selon les types de poste et le taux d'activité proposés.

Deux spécificités importantes du marché du travail académique en Suisse doivent être mentionnées. Par rapport au cas français, la Suisse se caractérise en effet de longue date par un marché du travail académique très internationalisé. À l'exception notable des États-Unis, la plupart des autres pays de l'OCDE

<sup>5</sup> À ces deux types d'établissement d'enseignement supérieur se sont ajoutées les Hautes écoles spécialisées (HES) en 1996 qui dispensent les enseignements à orientation strictement professionnalisante et qui ne développent pas de filière de promotion académique (pas de thèse).

(Organisation de coopération et de développement économiques) ont des marchés du travail académique plus nationaux (OCDE, 2004). Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS, 2005), le taux des professeurs étrangers dans les hautes écoles universitaires suisses s'élevait, en 2004, à 41 %, contre 44 % pour le corps intermédiaire (assistants et collaborateurs scientifiques) étranger. Cette forte internationalisation de l'enseignement supérieur se retrouve également dans la part importante d'étudiants étrangers (20 % du total des étudiants) dont environ les trois quarts sont originaires d'autres pays d'Europe (UNESCO, 2005), ce qui situe la Suisse en tête des pays de l'OCDE (2003).

Une seconde caractéristique de ce marché helvétique du travail académique doit encore être mentionnée ici : il s'agit d'un marché particulièrement peu féminisé. Avec un taux de féminisation de 21 % en 2001, la Suisse se situe dans le groupe de pays en-dessous de la moyenne communautaire (27 %) quant à la part des femmes dans l'ensemble des chercheurs (EC, 2004).

Notons encore que, là où le système français propose des statuts fixes, le système suisse se caractérise par une relative précarité des parcours. Les postes universitaires comportent de nombreux postes à durée déterminée (assistants, maîtres assistants, professeurs assistants, etc.) et même les postes dits « stables » (principalement professeurs associés ou ordinaires) font formellement l'objet d'évaluations périodiques avant renouvellement de leur mandat (tous les 4 ou 6 ans selon les institutions).

Au début des années 90, la Confédération a mis sur pied un programme dit de « relève » universitaire qui poursuivait plusieurs objectifs (taux d'encadrement des étudiants, gestion des carrières, promotion des femmes) destinés à répondre au problème lancinant du renouvellement du corps professoral et à développer des logiques politiques harmonisatrices entre les universités cantonales. Entre 1992 et 2004, la Confédération a ainsi financé 550 universitaires – principalement des maîtres-assistants et des professeurs assistants, sur des postes annuels reconductibles pour une période maximale de six ans par type de postes –, la plupart mis à disposition des universités suisses. Depuis 2000, la Confédération finance

également un second programme, dit des « professeurs boursiers FNS », *via* la principale agence d'encouragement de la recherche en Suisse, le Fonds national suisse (FNS). Jusqu'en 2006, environ 240 personnes au total en ont bénéficié pour une durée de 4 à 6 ans maximum chacune. Ces dispositifs fédéraux de soutien à la relève prennent place dans une population totale des universités suisses (sans les Écoles polytechniques fédérales qui n'étaient pas ou peu concernées par le premier programme) qui atteint, en 2004, (en équivalent plein temps) 2 091 professeurs, 1 947 autres enseignants (chargés de cours, etc.), 8 768 assistants et 6 907 personnels administratifs et techniques (OFS, 2005)<sup>6</sup>.

Ces deux programmes ont donc joué un rôle d'appoint par rapport à l'ensemble de la démographie universitaire. Ils ont aussi conféré un poids accru à la Confédération dans le pilotage du système universitaire et donné une impulsion à la réflexion sur les politiques de relève académique en Suisse. Mais ces programmes ne se sont pas substitués aux moyens financiers beaucoup plus importants que chaque haute école affecte à la relève et n'ont pas privé les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales de leur capacité à formuler une politique autonome de recrutement. On a ainsi vu, dès le début des années 2000, les EPF, puis des universités, introduire les filières de pré-titularisation conditionnelle (*tenure track*)<sup>7</sup> et certaines universités ouvrir également des filières de promotion interne. Dans certains établissements (les EPF), la filière *tenure track* est passablement orientée vers un marché international de recrutement alors que les filières de promotion interne sont plutôt destinées à la relève « locale ».

<sup>6</sup> Si l'on ajoute à ces différentes catégories de personnels, ceux des EPF (École polytechnique fédérale) et des HES (Hautes écoles spécialisées), les chiffres deviennent en 2004, 5 572 professeurs, 3 414 autres enseignants, 16 209 assistants et collaborateurs scientifiques et 12 415 personnels administratifs et techniques (OFS, [http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen\\_quellen/blank/blank/bha/00.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen_quellen/blank/blank/bha/00.html)).

<sup>7</sup> Cette procédure consiste à engager des professeurs débutants pour une durée limitée (généralement 4 ans) et à les décharger d'une part de leurs tâches d'enseignement afin qu'ils puissent se consacrer à la recherche et à la constitution d'un dossier scientifique. Si, à la fin de cette période probatoire, ils ont atteint les objectifs fixés au moment de l'engagement, ils sont titularisés.

## En Suisse, des enseignants-chercheurs français relativement très nombreux

En chiffres absolus, on trouve beaucoup plus d'enseignants-chercheurs (et notamment de professeurs) français en Suisse que de suisses en France. Les Français constituent souvent le premier groupe des enseignants étrangers dans les universités suisses. Leur répartition, au sein des différentes institutions suisses, correspond à un rapport entre la taille des établissements, leur proximité géographique avec la France et leur langue officielle (*cf.* **tableau 2**). Ainsi, c'est Genève et Lausanne (université) qui comptent le plus de professeurs de nationalité française. À l'inverse, là où les effets linguistiques et de proximité jouent moins, comme par exemple pour les universités de la Suisse italienne ou de Saint-Gall, le nombre de professeurs français est très faible.

De même, en ce qui concerne le programme « professeurs boursiers FNS », offrant à de jeunes

chercheurs les conditions-cadre pour développer en Suisse une recherche scientifique sur quatre à six ans, les bénéficiaires français y sont très largement sous-représentés (1,4 %) comparativement aux bénéficiaires allemands ou italiens qui représentent respectivement 12 et 7 % de l'ensemble des bénéficiaires (Goastellec et *al.*, 2007). La soumission du dossier de candidature exigeant un lien antérieur avec le système suisse d'enseignement supérieur (y avoir étudié ou préalablement travaillé), on peut ici faire l'hypothèse que cette situation découle de la faible attractivité du système suisse d'enseignement supérieur sur les étudiants français.

La répartition des assistants (pour la plupart également doctorants) suit les mêmes lignes, même si elle semble un peu moins sensible à la barrière linguistique. L'université de Bâle (où joue un effet frontière) ainsi que l'École polytechnique fédérale de Zurich comptent en effet de nombreux assistants français.

Tableau 2  
Enseignants-chercheurs français dans les universités suisses, 2003

	Bâle	Berne	Fribourg	Genève	Lausanne	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Suisse italienne	EPF de Lausanne	EPF de Zurich	Total
Professeurs	a	a	15	51	34	7	a	2	a	16	10	<b>141</b>
Enseignants	4	a	8	116	35	12	a	4	a	56	a	<b>241</b>
Assistants	107	59	47	368	129	85	a	63	A	317	103	<b>1 280</b>
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>63</b>	<b>70</b>	<b>535</b>	<b>198</b>	<b>104</b>	<b>a</b>	<b>69</b>	<b>4</b>	<b>389</b>	<b>115</b>	<b>1 662</b>

Les valeurs inférieures à 3 sont masquées (a).

Source : OFS, 2005.

Ce sont les sciences exactes et naturelles, globalement mieux dotées en postes, qui attirent l'essentiel des enseignants-chercheurs français en Suisse (*cf.* **tableau 3**), et non les sciences sociales et humaines, comme on pourrait le penser pour des raisons culturelles et linguistiques.

De création récente (*cf.* note 5), les Hautes écoles spécialisées (HES) regroupent, à l'instar des universités, nombre d'enseignants français. Là encore, la frontière linguistique joue un rôle prépondérant, puisque l'essentiel des enseignants-chercheurs français (372 sur un total de 481 français) sont regroupés dans la HES de Suisse occidentale (HES-SO) qui est

la principale HES francophone, située à la frontière occidentale de la Suisse. La répartition par discipline montre une prépondérance des Français dans les disciplines techniques, de la santé et des arts appliqués.

D'une manière générale, on constate que les enseignants-chercheurs français constituent une part non négligeable du personnel académique des universités romandes, en particulier à l'université de Genève et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, pour les assistants dans ce dernier cas. À l'université de Lausanne, les personnels français représentaient, en 2004, 8 % de l'ensemble des enseignants et 15 % du total des assistants.

Tableau 3  
Enseignants-chercheurs français dans les universités suisses, par discipline, 2003

	Bâle	Berne	Fribourg	Genève	Lausanne	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Suisse italienne	EPF de Lausanne	EPF de Zurich	Total
1 Sciences humaines et sociales	4	a	32	128	37	23	a	5	.	a	.	<b>233</b>
2 Sciences économiques	.	a	4	41	25	4	a	2	a	.	.	<b>79</b>
3 Droit	.	.	a	10	11	a	.	.	.	.	a	<b>24</b>
4 Sciences exactes et naturelles	94	32	24	163	60	69	.	35	.	168	69	<b>714</b>
5 Médecine et pharmacie	15	28	9	163	64	.	.	25	.	.	3	<b>307</b>
6 Sciences techniques	.	.	.	18	.	7	.	.	3	214	42	<b>284</b>
7 Autre	.	.	.	12	a	.	.	a	.	6	.	<b>21</b>
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>63</b>	<b>70</b>	<b>535</b>	<b>198</b>	<b>104</b>	<b>2</b>	<b>69</b>	<b>4</b>	<b>389</b>	<b>115</b>	<b>1 662</b>

Les valeurs inférieures à 3 sont masquées (a).

Source : OFS, 2005.

## LES INSTRUMENTS DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE FRANCO-SUISSE

Les instruments de coopération scientifique sont autant d'outils qui structurent l'imbrication partielle ou la porosité des marchés du travail académique suisse et français. Ces instruments, qui concernent autant la formation que la recherche, révèlent un niveau supplémentaire d'imbrication constitué par une production scientifique conjointe.

### La co-tutelle de thèses dans l'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, outre les instruments d'échange dans les cycles de base (type Erasmus) ou les doubles diplômes et diplômes conjoints décernés par des établissements suisses et français, mentionnons ceux qui concernent plus spécifiquement la structuration des carrières académiques, c'est-à-dire les études doctorales. Non seulement la thèse joue un

rôle important dans le parcours académique mais elle permet aussi de nouer des contacts internationaux qui, ensuite, peuvent aussi influencer sur les promotions académiques et les échanges scientifiques entre les deux pays.

Depuis 1996, il existe un programme de co-tutelles de thèses entre les universités suisses et françaises (Felli *et al.*, 2005, p. 35-37). Côté suisse, il s'agit d'un programme géré par la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS). Il permet à un doctorant étudiant dans une université suisse d'obtenir une co-direction de sa thèse avec une institution française et de décrocher dans ce but une allocation unique versée par les autorités fédérales helvétiques de CHF 10 000 (soit environ 6 000 euros) maximum. Depuis que ce programme a été lancé (et jusqu'en 2005), 55 personnes en ont bénéficié, soit une moyenne de dix nouvelles allocations par an.<sup>8</sup> Les demandes

<sup>8</sup> Il n'existe pas de statistiques indiquant combien de co-tutelles se font sans allocation. Néanmoins, en nous basant sur les chiffres de l'université de Genève, nous estimons qu'environ deux tiers des co-tutelles sont subventionnées *via* la CRUS.

émanent essentiellement des universités romandes, puisque Lausanne (20) et Genève (19) totalisent plus des deux tiers des demandes à elles seules. Durant cette période, il n'y a guère eu que quatre demandes venant de Suisse allemande. Les institutions françaises qui accueillent ces co-tutelles sont très variées et se répartissent sur l'ensemble du territoire, mais l'essentiel se concentre à Paris. Quant aux domaines concernés, ils couvrent principalement les sciences humaines et sociales (35), mais également les sciences naturelles (15). Entre 1996 et 2003, quelque

CHF 446 000 (270 000 euros) ont ainsi été alloués par les autorités helvétiques à ces 55 projets de co-tutelle.

Du côté français, le programme est géré par la Direction de la recherche du MENESR. Les co-tutelles de thèses avec la Suisse sont un peu moins nombreuses. Leur nombre est équivalent à celui de la Belgique (pays à la taille et à la structure linguistique comparables à la Suisse). Les montants alloués à ces co-tutelles pour financer la mobilité sont de l'ordre de 4000 à 5000 euros par bénéficiaire.

Tableau 4  
Co-tutelles de thèses d'étudiants français, par pays, 1995-2003

Pays	1995 à 2003	dont en 2000	2001	2002	2003
Suisse	23	5	5	3	4
Allemagne	79		18	15	13
Belgique	41	9	5	5	4
<b>Total tous pays</b>	<b>928</b>	<b>152</b>	<b>150</b>	<b>116</b>	<b>111</b>

Source : MENESR, Direction de la recherche, 2005.

## Un accroissement des coopérations dans la recherche

Les dispositifs liés à la recherche sont plus diversifiés et peuvent s'inscrire plus largement dans les instruments européens de coopération multilatérale. Nous avons distingué quatre types d'instruments dans le domaine : les programmes européens, les institutions nationales de recherche, les programmes transfrontaliers et les programmes spécifiques.

– Les chercheurs suisses et français collaborent, au sein des Programmes-cadre de recherche de l'Union européenne (PCRD), depuis fort longtemps. La France est le deuxième partenaire de la Suisse, après l'Allemagne, dans ce cadre. Des collaborations se nouent également au sein des actions COST (Coopération européenne dans le domaine scientifique et technique) et du programme Eureka (Initiative dans le cadre de la coopération technologique européenne) depuis leur création, respectivement en 1971 et en 1985. Mais l'imbrication croissante des équipes de recherche au sein de l'Espace européen de la science rend difficile l'identification des coopérations spécifiques entre la Suisse et la France.

– Le niveau des institutions nationales de recherche rend compte des relations qui existent entre, côté français, par exemple le CNRS ou d'autres agences nationales de recherche, et, côté suisse, le FNS. En ce qui concerne les projets de recherche financés par le FNS (données 2003), la France se dessine comme l'un des principaux partenaires des chercheurs suisses, derrière l'Allemagne et les États-Unis. En sciences humaines et sociales, elle est même le deuxième partenaire (après l'Allemagne). Au niveau des bourses de jeunes chercheurs et de chercheurs avancés accordées par le FNS (données 2002), la France est la troisième destination de prédilection des chercheurs suisses (derrière les États-Unis et le Royaume-Uni). Ces relations bilatérales sont davantage le produit du choix (et de l'intérêt) d'équipes de recherche ou de chercheurs individuels que d'une volonté politique. Contrairement à la Suisse qui, en Europe, veut privilégier les instruments de coopération scientifique multilatérale, la France a mis en place, à travers le CNRS, toute une série d'instruments (Projets internationaux de coopération scientifique – PICS, Groupement de recherche européen – GDRE,...), y compris dans un cadre européen

(Laboratoire européen associé-LEA), qui favorisent les relations bilatérales.

– Dans la période récente, les programmes transfrontaliers s’inscrivent essentiellement dans le cadre multilatéral de l’instrument européen INTERREG III A (programme européen de coopération transfrontalière) dans sa partie « France-Suisse », ainsi d’ailleurs que « Rhin supérieur Centre-Sud » qui inclut également l’Allemagne. Au total, une quinzaine de projets sont concernés pour la période (2000-2006), avec des subventions de l’ordre de 3,5 millions de CHF (soit environ 2,1 millions d’euros) de chaque côté de la frontière, pour des projets spécifiquement transfrontaliers. Des réseaux spécifiques de relations transfrontalières (échange d’étudiants et de chercheurs, colloques communs, programmes d’études communs...) s’étaient mis en place au début des années 90, tels que l’ATU (Association transfrontalière universitaire) et CLUSE (Convention liant des universités suisses à des universités de l’Est de la France) qui regroupaient des universités suisses romandes et françaises (Rhône-Alpes pour le premier, Bourgogne et Franche-Comté pour le second). Néanmoins, depuis, ces réseaux ont disparu, à l’exception de la collaboration scientifique transfrontalière dans la région bâloise entre la Suisse, la France et l’Allemagne, connue sous le nom d’EUCOR-Rhin supérieur.

– Concernant les programmes spécifiques, bilatéraux par définition, mentionnons tout particulièrement le PAI (Programme d’action intégré) Germaine de Staël, lancé en 2001 à l’initiative de la France, qui encourage particulièrement les actions des jeunes équipes franco-suisses de recherche en relation avec le programme des co-tutelles présenté plus haut.

Que ce soit sur la base de ces instruments ou à partir de coopérations non institutionnalisées, la France

apparaît comme un partenaire scientifique important pour la Suisse. L’indicateur des co-publications est à cet égard intéressant : l’Observatoire des sciences et des techniques (OST) a mesuré l’intensité des co-publications entre la France et ses pays partenaires. Les chiffres dont nous disposons ne portent toutefois pas sur les sciences humaines et sociales<sup>9</sup>. Entre 1996 et 2001, la collaboration entre équipes suisses et françaises, mesurée par l’intensité des co-publications, a augmenté, proportionnellement aux co-publications internationales des deux pays (*cf.* **tableau 5**). Ceci est vrai en particulier pour la Suisse qui apparaît ainsi de plus en plus tournée vers la France du point de vue de la recherche.

Pour la France, les domaines privilégiés sont la recherche médicale, la physique et la biologie fondamentale. Pour la Suisse, il s’agit de la physique et des sciences de l’univers. Les disciplines dans lesquelles la collaboration s’est particulièrement accrue sur cette période sont les sciences de l’univers, la biologie appliquée-écologie et la chimie.

En nombre de publications, la France compte ainsi pour 10 % environ de la production scientifique suisse (*cf.* **tableau 6**) dans les matières des sciences naturelles et exactes, ce qui la place au troisième rang des partenaires de la Suisse après les États-Unis et l’Allemagne, devant la Grande-Bretagne et l’Italie. Cette participation est proportionnellement en augmentation sur les cinq dernières années. En 1996, la Grande-Bretagne était encore devant la France (Felli *et al.*, 2005, pp. 38-39).

<sup>9</sup> De plus, les publications dans les revues scientifiques sont un moins bon indice de coopérations dans les domaines des sciences humaines et sociales qui recourent moins à ce genre de publications et davantage à des ouvrages.

Tableau 5  
Part (%) des co-publications franco-suisses dans les co-publications internationales

	1996	2001	Évolution 2001/1996 (%)
Pour la France	6.5	6.7	+ 3
Pour la Suisse	16.0	17.2	+ 8

**Sources** : données ISI, traitements OST et OSPS *in* Felli *et al.* (2005).

**Lecture** : en 1996, parmi l’ensemble des co-publications internationales des chercheurs suisses, 16 % étaient signées avec un partenaire français. Cette proportion s’est accrue de 8 % entre 1996 et 2001.

Tableau 6  
Poids de la France dans le total des publications suisses

	2000	2001	2002	2003	2004
(%)	9.7	9.8	9.9	10.5	10.5

Source : Science Citation Index expanded, traitement : DRI-CNRS, in Felli et al. (2005).

Ainsi, il apparaît que la France représente un partenaire essentiel pour la Suisse au travers de plusieurs programmes de recherche, alors que la Suisse est un partenaire important de la France, en nombre de co-publications. Ces chiffres, portant essentiellement sur les sciences naturelles et exactes, révèlent un accroissement des coopérations scientifiques entre ces deux pays au cours des dix dernières années. Est-ce dû à une dépendance plus grande des deux systèmes de recherche ou à un développement conjoint dans le cadre multilatéral de l'Espace européen de la Recherche ? Quoi qu'il en soit, en matière de recherche, l'importance du lien entre les deux pays est avérée. On peut faire l'hypothèse que ces coopérations dans la recherche renforcent non seulement les relations scientifiques bilatérales mais participent également à la mobilité entre les deux marchés académiques nationaux. Au travers de ces échanges, les personnes peuvent aussi s'informer sur les opportunités de carrière ou de postes dans l'autre pays.

\* \*  
\*

Les différences observées dans les marchés du travail académique suisse et français peuvent être expliquées essentiellement par trois facteurs : un effet de taille, une attractivité financière différente, des logiques disciplinaires.

En premier lieu, l'effet de taille renvoie à l'ampleur très différente des deux systèmes (Benninghoff et al., 2005). La différence entre le nombre d'enseignants-chercheurs français en Suisse (très élevé, jusqu'à 10 % du personnel enseignant dans les universités suisses romandes) et les Suisses en France (très peu nombreux) peut être expliquée essentiellement par la différence de taille entre les deux pays. La France ayant une population scientifique environ six à dix fois plus grande que la Suisse, elle comporte, en

nombre absolu, beaucoup plus de chercheurs que la Suisse. Toutes choses égales par ailleurs, il est donc mécanique que le nombre de chercheurs français en Suisse soit plus élevé que l'inverse. En outre, les structures différenciées de carrière entre les deux pays jouent à plein. Notamment, les disciplines requérant l'agrégation du supérieur pour l'accès au statut de professeur limitent, voire interdisent, le transfert en France de professeurs suisses.

En second lieu, les conditions de vie et de travail plus favorables (niveau des salaires) en Suisse peuvent également expliquer une part de cette présence scientifique française, malgré des coûts de la vie élevés. Les comparaisons dans ce domaine sont assez difficiles, mais le salaire des enseignants et chercheurs en Suisse représente environ le double des rémunérations françaises pour un poste similaire (cette différence est toutefois réduite par toute une série de différences dans les systèmes de redistribution ou de primes selon les pays). En Suisse, selon le type de poste professoral occupé (professeur assistant, associé ou ordinaire) et le type de Haute école, la fourchette varie fortement, entre CHF 110 000 (67 000 euros) et CHF 250 000 bruts (150 000 euros) par an. En France, l'écart dans le classement salarial entre un début et une fin de carrière de professeurs des universités varie approximativement entre 35 000 et 70 000 euros annuels. Pour un poste de maître d'enseignement et de recherche (MER) dans une université romande, la rémunération débute à 88 000 CHF (53 000 euros) pour culminer à 150 000 CHF bruts (91 000 euros). La rémunération d'un maître de conférence en France est comprise entre 24 000 et 50 000 euros.

L'hypothèse d'une expatriation pour motifs financiers est donc probable.

En outre, la Suisse (romande en particulier) peut offrir un débouché temporaire à de jeunes enseignants-chercheurs français dans les disciplines où

peu de postes sont offerts dans leur pays. Le système suisse pourrait ainsi jouer comme une soupape de sûreté en cas de surchauffe dans certains domaines en France, permettant d'accueillir les chercheurs en « *mobilité contrainte* » selon la formule du Commissariat au Plan (2005, p. 45), des logiques disciplinaires différenciées sont alors à l'œuvre. À l'inverse, la proportion élevée de professeurs d'université suisses en France, par rapport aux maîtres de conférence, tendrait à montrer que les enseignants-chercheurs suisses viennent en France pour occuper des postes relativement plus prestigieux (et plus tardivement dans la carrière).

Par ailleurs, nous constatons que la Suisse attire essentiellement des chercheurs français dans les disciplines des sciences naturelles et techniques. Ceci pourrait s'expliquer, d'une part, par un effet de taille (il y a, en nombre absolu, plus de chercheurs dans ces domaines que dans les sciences sociales et humaines); d'autre part, par l'internationalisation plus grande de ces secteurs. Là où certaines disciplines des sciences sociales et humaines sont fortement liées à des « écoles » de pensée, souvent propres à un pays ou à une langue, les sciences naturelles et techniques parlent un langage commun, plus apte à favoriser l'internationalisation des chercheurs.

En revanche, il est ardu sinon impossible de comparer le rapport offre/demande de postes, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, les recrutements en Suisse font l'objet de régulations institutionnelles, sinon disciplinaires, et il n'existe pas de base de données nationale recensant les postes mis au concours et, encore moins les candidatures reçues. De même, en France, si de telles données sont disponibles<sup>10</sup>, elles ne disent rien du fléchage accru et de plus en plus précis des postes offerts au recrutement, qui limite fortement les dépôts de candidature. Le

bassin des candidats potentiels est donc beaucoup plus important que les procédures de recrutement ne le mettent en exergue.

Au total, le système académique suisse importe en grand nombre des enseignants-chercheurs français, semblant indiquer à la fois son ouverture internationale et une forme de dépendance à l'égard du système de formation et de recherche français. Dit autrement, sous l'angle du personnel académique, la France apparaît nécessaire à la Suisse, alors que cette dernière ne constitue pas un bassin de recrutement pour la France. Nous avons ainsi affaire à deux marchés académiques avec des structures relativement différentes. D'un côté, le marché français n'attire qu'une centaine d'universitaires suisses, à des postes relativement prestigieux et avancés dans la carrière. De l'autre, le marché suisse capte plusieurs centaines d'enseignants-chercheurs, dont de très nombreux doctorants-assistants (donc au premier stade de leur carrière) français, principalement dans les domaines des sciences naturelles et techniques.

Ces interactions apparaissent comme assez riches et diversifiées et fonctionnent dans les deux sens dans un registre de co-dépendance, même si, dans certains secteurs (co-publications<sup>11</sup>, sciences naturelles et techniques, sciences sociales et humaines, recrutement des enseignants et de certains types d'étudiants), ces relations rendent compte d'une tendance à une plus grande dépendance du système d'enseignement supérieur et de recherche suisse au système français que l'inverse. Cette dépendance a été d'une certaine manière renforcée par le fait que la Suisse n'est pas membre de l'UE et que, jusqu'à la signature des accords bilatéraux, les chercheurs suisses avaient besoin de partenaires européens pour être associés aux programmes-cadre européens dès lors qu'ils ne pouvaient pas coordonner de projets.

On l'a vu, les deux marchés académiques se nourrissent l'un l'autre dans des proportions qui varient selon les disciplines, la taille de ces marchés et leur attractivité économique et financière, et leur structuration, en particulier leur degré d'internationalisation. En dépit de la proximité entre ces deux pays et

<sup>10</sup> Le secrétariat général du ministère de l'Éducation évoque par exemple pour la campagne de recrutement 2006-2007, un nombre moyen de candidats par poste ouvert au concours de 2 pour un poste de professeur et de 4-6 pour un poste de maître de conférence. Il est probable que ces données correspondent au rapport entre le nombre de candidats qualifiés par le CNU et le nombre de postes disponibles, et non au nombre de dossiers de candidatures effectivement reçus pour chaque poste par les départements d'étude. (septembre 2006, « Bilan de la campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités, première session 2006 », <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/personnel/enssup/bilrec061.pdf>).

<sup>11</sup> Rappelons que la part des co-publications franco-suisse tend à augmenter en Suisse par rapport à l'ensemble des co-publications internationales de ce pays.

du rôle que jouent les instruments de coopération scientifique multilatérale et bilatérale dans les échanges entre la France et la Suisse, la situation n'est pas celle d'un marché académique franco-suisse intégré (faute également d'une volonté politique). En revanche, si les structurations des marchés du travail demeurent nationales, des tendances convergentes sont à l'œuvre, largement portées par les processus d'eupéanisation des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche (Bologne, ERA, etc.). Tout d'abord, la prise de conscience de plus en plus grande de l'enjeu constitué par la gestion des carrières académiques

et leur mise à l'agenda politique. Ensuite, le renforcement des liens entre l'enseignement et la recherche, caractérisé par des transformations des organisations et des statuts professionnels. Enfin, et peut-être surtout, la volonté de renforcer l'attractivité des marchés nationaux d'enseignement supérieur pour les étudiants et les enseignants-chercheurs étrangers. Cette internationalisation grandissante des systèmes universitaires est mise en évidence par les indicateurs mobilisés, qui témoignent d'une imbrication croissante non seulement des marchés du travail académique mais aussi de la production scientifique.

---

## Bibliographie

---

Altbach P. (dir.), (2000), *The changing academic workplace, Comparative Perspectives*, Boston, Boston College.

Benninghoff M., Ramuz R., Leresche J.-Ph. (2005), « Transformation des politiques de recherche en Europe : les cas de la Suisse, de l'Allemagne et de la France », *Revue française d'administration publique*, n° 112, pp. 777-790.

Bonaccorsi F. et al., (2004) *Les carrières scientifiques : une approche fondée sur des éléments d'analyse comparative européenne* », Rapport à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, n° 2004-140.

Braun D., Merrien F-X (eds) (1999), *Towards a New Model of Governance for Universities? A Comparative view*, London, Jessica Kingsley.

Breton G., Lambert M. (Éds.) (2003), *Globalisation et universités. Nouvel espace, Nouveaux acteurs*, Paris, Les Presses de l'Université Laval/Economica/UNESCO.

CHEPS (2001), *Topics and trends in higher education policy, an update on higher education policies issues in 9 western european countries*, disponible à l'adresse :

[http://www.minocw.nl/bhw/79/pagina\\_14.html](http://www.minocw.nl/bhw/79/pagina_14.html).

Commissariat général au plan (2005), *Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020 : Enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France*, Paris, Commissariat général au plan.

Conseil suisse de la science et de la technologie (2001), *L'encouragement de la relève universitaire dans les hautes écoles suisses. Propositions du CSST*, Berne, CSST, n° 1.

Davies H. (2006), "Globalisation and the future of universities", University of Mumbai, Santa Cruz, <http://www.lse.ac.uk/collections/meetthedirector/articlesReviewsAndLectures.htm>.

EC (European Commission) (2004), *Towards Research Area, Science, Technology and Innovation, Key figures 2003-2004*, Bruxelles, EC.

Evain F. (2005), « Les départs des personnels des établissements publics de recherche », *Éducation et Formation*, n° 71.

Felli R., Leresche J.-Ph., Gaillard P. (2005), « Panorama des coopérations scientifiques franco-suisse. Enjeux, bilan et perspectives », *Les Cahiers de l'Observatoire*, Ecublens, OSPS-UNIL, n° 13.

Felli R., Goastellec G., Baschung L., Leresche J.-Ph. (2006), « Politique fédérale d'encouragement de la relève académique et stratégies institutionnelles des universités. Évaluation du programme "relève" de la Confédération (2000-2004) », *Les Cahiers de l'Observatoire*, Ecublens, OSPS-UNIL, N°15.

Gaillard A.-M., Gaillard J. (1999), *Les enjeux des migrations scientifiques internationales. De la quête du savoir à la circulation des compétences*, Paris, L'Harmattan.

Goastellec G., Leresche J.-P., Moeschler O., Nicolay A. (2007), *Les transformations du marché académique suisse. Évaluation du programme Professeurs boursiers FNS*, Rapport final, Berne, FNS.

Kehm B., de Wit H. (Eds) (2006), *Internationalisation in Higher Education. European responses to the global perspective*, Amsterdam, EAIR/EAIE.

Knight J. (1997), "Internationalization of Higher Education: A Conceptual Framework" in Knight, de Wit H. (Eds), *Internationalisation of Higher Education in Asia-Pacific Countries*, Amsterdam, EAIE.

Ministère de l'Éducation nationale (2004) *Les enseignants chercheurs à l'université. La place des femmes*, Rapport.

Ministère de l'Éducation nationale, [www.education.gouv.fr/personnel/enseignant\\_supérieur](http://www.education.gouv.fr/personnel/enseignant_supérieur), Consulté le 10/09/2007.

Musselin Ch. (2005), *Le marché des universitaires, France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po.

OCDE (2003), *Examen des politiques nationales de l'éducation. L'enseignement tertiaire en Suisse*, Paris, OCDE.

OCDE (2004), *Compendium statistique de la science et de la technologie*, Paris, OCDE.

OFS (2005), *Internationalité des hautes écoles suisses. Étudiants et personnel : un état de la situation*, Neuchâtel, OFS.

*Revue Futuris* (2005), « Organiser une gestion des ressources humaines plus efficace », Fiche proposition n° 3.

Scott P. (2006), "The global dimension: internationalising higher education" in Kehm B., Wit de H. (Eds), *Internationalisation in Higher Education. European responses to the Global Perspective*, Amsterdam, EAIR/EAIE.

UNESCO (2005), *Recueil des données mondiales sur l'éducation 2005. Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, Institut de Statistique de l'Unesco, Montréal.

## Résumé

### Existe-t-il un marché du travail académique franco-suisse ?

Romain Felli, Gaële Goastellec et Jean-Philippe Leresche

Quelles sont les interrelations ou les interdépendances entre les marchés de l'emploi académiques suisses et français ? Le système d'enseignement supérieur et de recherche français constitue-t-il un marché pour les universitaires suisses et réciproquement ? Consacrée à la mise en perspective des grandes tendances internationales des marchés de l'emploi académique, une première partie de l'article éclaire la comparaison des situations suisse et française. Ensuite, sur la base de résultats empiriques, les interrelations entre ces deux marchés sont analysées quantitativement. Puis sont examinés les instruments de coopération scientifique mis en place entre les deux pays. Enfin, différents facteurs sont mobilisés (effet taille, logiques disciplinaires, attractivité, etc.) pour expliquer les convergences et différences d'imbrication des marchés du travail académique suisse et français afin d'interroger la possible intégration d'un marché franco-suisse des universitaires dans un contexte européen.

#### Mots clés

Marché du travail, Enseignement supérieur, Mobilité géographique, Suisse, France

*Journal of Economic Literature* : I 23 Higher Education Research Institutions ; J 61 Geographic Labor Mobility ; Immigrant Workers